

Modalités du programme

Si vous êtes titulaire d'une carte Mastercard BMO Remises pour entreprise, vous convenez avec la Banque (ci-après « nous ») des modalités additionnelles qui suivent. Ces modalités additionnelles font partie du Contrat de compte de carte Mastercard BMO pour entreprise que vous avez conclu avec nous (le « Contrat »). Toutes les définitions contenues dans le Contrat s'appliquent aux présentes modalités.

1. Cas où des points de remise sont attribués

Les Achats, moins les remboursements qui figurent dans vos Relevés de compte, donnent droit à des points de remise si :

- votre Compte est en règle; et
- les Achats sont portés à votre Compte après que nous ayons fini de traiter votre demande de carte Mastercard BMO Remises pour entreprise.

2. Cas où des points de remise ne sont pas attribués

Les Avances de fonds, les frais d'intérêts, les frais, les paiements, les rajustements de crédit ou de débit ainsi que tout montant autre que des Achats qui sont portés à un Compte ne donnent pas droit à des points de remise. Les Transactions que nous traitons comme des Avances de fonds, par exemple les Achats réglés au moyen d'un chèque et l'Achat de devises ou de chèques de voyage, ne donnent pas droit à des points de remise. Nous pouvons à l'occasion établir sans préavis que d'autres Transactions donnent ou ne donnent pas droit à des points de remise.

3. Mode d'attribution des points de remise

Si des Achats donnent droit à des points de remise, ceux-ci seront attribués en fonction du niveau de récompense que nous établissons et modifions à l'occasion pour la période se terminant à la date de votre plus récent Relevé de compte. Les points de remise accordés sont arrondis au cent entier inférieur.

Si un Relevé de compte indique plus de remboursements que d'Achats, des points de remise seront déduits des points accumulés; si ceux-ci sont insuffisants, la déduction sera appliquée aux points de remise qui pourraient être attribués ultérieurement. Ces déductions seront calculées de la même façon que celle précisée ci-dessus.

4. Annulation et retrait de points de remise

Nous pouvons annuler ou rajuster les points de remise incorrectement attribués. Nous pouvons refuser d'attribuer des points de remise ou retirer des points de remise déjà attribués si nous fermons votre Compte ou si ce dernier n'est pas en règle.

5. Points de remise offerts en prime

À l'occasion, nous pourrions offrir des points de remise en prime sur les Achats faits chez des commerçants ou des types de commerçants désignés. D'autres modalités peuvent s'appliquer à ces offres de points de remise en prime.

Nous pouvons également vous offrir une prime à la première utilisation de votre carte de crédit. Le cas échéant, cette prime est déposée dans votre Compte lorsque vous effectuez un premier achat avec votre Carte.

6. Transfert de points de remise

Les points de remise ne peuvent pas être transférés à un autre Compte.

7. Annulation du compte et expiration des points de remise

Les points de remise n'expirent pas tant que votre compte est ouvert et en règle. À l'annulation de votre compte, vous disposerez de quatre-vingt-dix (90) jours pour échanger des points de remise en ouvrant une session sur le site Web du programme de points de remise de BMO à l'adresse bmocashback.com. Pour pouvoir échanger des points de remise, vous devez avoir inscrit votre compte sur le site Web du programme de points de remise de BMO avant l'annulation de votre compte. Après la période de quatre-vingt-dix (90) jours, les points de remise non utilisés dans votre compte expireront.

8. Modification et annulation

Nous pouvons en tout temps modifier les présentes modalités ou annuler le Programme de remise en espèces. Si nous mettons fin au programme, nous créditerons votre compte des points de remise que vous avez accumulés, sauf si votre Compte n'est alors pas en règle.

9. Échange de points de remise

Les points de remise peuvent être échangés uniquement par le titulaire de carte principal ou par une personne qu'il a autorisée à nous fournir des instructions et à nous demander des renseignements sur le compte.

Pour que vous puissiez échanger des points de remise, votre compte doit être en règle (c'est-à-dire ni annulé, ni en souffrance, ni en contravention des modalités du contrat du titulaire de carte de crédit BMO, y compris les présentes modalités) et vous devez ouvrir une session sur le site Web du programme de points de remise de BMO à l'adresse bmocashback.com. Un solde minimal de 1,00 \$ est requis pour pouvoir échanger des points de remise.

Si votre solde de points de remise est négatif (parce que votre compte aurait plus de remboursements que d'achats), des points de remise seront déduits des points accumulés ou qui pourraient être attribués ultérieurement.



MC/MD Marque de commerce ou marque déposée de la Banque de Montréal.

MD*/MC* Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées en vertu d'une licence.

50356101 (05/21)